

ÉTUDE SUR L'ÉTAT DES PRATIQUES – INFORMATIONS ET DONNÉES – DE REPORTING CLIMAT (2019)

Mémo 3 **Analyses d'alignement et de contributions**

Le Climate Transparency Hub a la volonté de centraliser, standardiser et valoriser les reportings climatiques des institutions financières françaises. La synthèse des rapports climats 2019 de 28 institutions contributrices (assurances, sociétés de gestion, institutions publiques, banques) fait un parallèle détaillé entre leurs pratiques et les recommandations de la TCFD ainsi que les exigences réglementaires de l'article 173-VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et de l'article 29 de la loi énergie climat afin qu'elles puissent s'y référer dans l'amélioration continue de leur reporting. Ce mémo a pour but de résumer les grands enseignements tirés de cette analyse ainsi que de souligner les exemples de bonnes pratiques constatées qui nous semblent les plus abouties du pilier III « Analyses d'alignement et de contributions ». **Il se focalise sur les trois axes suivants :**

1

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRES ASSOCIÉS AUX INVESTISSEMENTS

Ce critère observe les méthodologies de calcul de l'empreinte carbone utilisées pour analyser les portefeuilles et l'utilisation de leurs résultats. Les sujets abordés sont : la source et l'utilisation des données, les périmètres d'émission considérés, l'analyse et exploitation des résultats et enfin les pistes d'amélioration. Cela permet d'évaluer le degré d'intégration des émissions de GES aux décisions d'investissement, du simple reporting à la stratégie de décarbonation du secteur.

2

ÉVALUATION D'ALIGNEMENT

Cette analyse d'alignement fait généralement référence à l'alignement des portefeuilles avec l'objectif d'atténuation de l'accord de Paris. Elle implique donc le recours à des scénarios de transition "nettement en dessous de 2°C", offrant des trajectoires (le plus communément d'émissions de GES) avec lesquelles les tendances des émetteurs en portefeuille peuvent être comparées.

3

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS


L'analyse de contribution est un sujet récurrent, vivement discuté, et utilisé de plusieurs manières parfois différentes. Le cœur de potentielles divergences dépend de la compréhension de l'entité dont on évalue la contribution : que ce soit l'émetteur en portefeuille ou l'institution financière elle-même. Au vu des positions étudiées, il semble approprié de formuler que la contribution moyenne du portefeuille ne peut pas se confondre avec la contribution de l'investisseur institutionnel.


1. Émissions de gaz à effet de serres associés aux investissements


CONSTAT

- Les indicateurs d'émission de GES sont peu pris en compte dans les décisions d'investissement.
- Le scope 3 des émetteurs peu considéré.
- Des données d'émission difficiles à récupérer auprès des émetteurs.


UNE PUBLICATION DES ÉMISSIONS INDUITES GÉNÉRALISÉE MAIS PEU UTILISÉE DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

 **82%** des entités **communiquent sur les émissions induites** par leurs activités d'investissement et de financement. Parmi elles :

 **74%** utilisent ces métriques uniquement à des fins de reporting sans en prendre en compte dans leurs décisions d'investissement;

 **22%** ont pleinement intégré cette mesure, détaillent en précision les méthodes utilisées, les consolidations et les analyses qu'elles en tirent.

PEU DE DÉTAIL SUR LES PÉRIMÈTRES D'ÉMISSION CONSIDÉRÉS CHEZ LES ÉMETTEURS

 **39%** des entités précisent le scope considéré chez les entreprises en portefeuille et parmi elles :

 **45%** publient les **scopes 1 et 2** associés aux entreprises en portefeuille ;

 **55%** publient les **scopes 1, 2 et 3** associés aux entreprises en portefeuille.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RELEVÉES CHEZ LES PARTICIPANTS

- Comptabiliser les émissions importées des états.

UNE DIFFICULTÉ À RÉCOLTER LES DONNÉES

Les entités soulignent la **difficulté de récupérer les données du scope d'émission 3 ainsi que les données des entreprises non cotées ou des institutions publiques supranationales**. Il est également noté que si les méthodes d'évaluation des parcs immobiliers sont bien acquises, la collecte des données de la consommation énergétique des bâtiments reste très compliquée.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RELEVÉES CHEZ LES PARTICIPANTS

- Utiliser des moyennes sectorielles afin de produire des estimations. Si elles ne sont pas exactes elles ont le mérite de faire prendre conscience de la part non déclarée qui peut être majoritaire dans certains secteurs.
- Utiliser des plateformes de collectes de données des bâtiments pour les parcs immobiliers.
- Données consolidées par type d'actifs, secteurs, activités, émetteurs.

DES RÉSULTATS NUANCÉS PAR LES MÉTHODES DE CALCUL

Les résultats sont principalement analysés par secteurs et quelques institutions les décomposent aussi par scopes. Celles ayant constaté **une baisse des émissions de leur portefeuille l'attribuent à une réallocation sectorielle ainsi qu'au désinvestissement** des entreprises carbo-intensives. Cependant certaines nuancent ces résultats en expliquant **la baisse de leur empreinte carbone par des effets purement techniques dus aux variables financières** comme la hausse de la valorisation ou du chiffre d'affaires diminuant mécaniquement l'empreinte carbone.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RELEVÉES CHEZ LES PARTICIPANTS

- Utiliser les résultats afin de promouvoir des actions de décarbonation comme par exemple la rénovation et l'efficacité énergétique de ses investissements immobiliers.

PISTES D'AMÉLIORATION


- Publier les émissions absolues en plus des indicateurs d'intensité carbone afin d'éviter les effets de marché.
- Préciser les scopes d'émissions considérés.

2. Évaluation d'alignement


CONSTAT

- Les institutions s'approprient l'analyse d'alignement.
- Les explications relatives aux méthodes et données encore trop rare.

UNE COMPARAISON À DES ALIGNEMENTS PERTINENTS MAIS MANQUANT DE PRÉCISION SUR LA DONNÉE

 **68%** des entités publient au moins une analyse d'alignement.

On observe deux types d'indicateurs d'alignement dans les rapports des entités. L'indicateur d'alignement prospectif qui compare la trajectoire des émetteurs (dépendant de son plan de transition) à la trajectoire d'un scénario de référence choisi, et l'indicateur d'alignement statique qui compare leur situation actuelle à une situation cible définie à un moment donné.

 **57%** des entités publient une **analyse d'alignement sur des trajectoires** bas carbone (prospective) contre **29%** comparant la **vision statique de leurs investissements** à un point d'une trajectoire.

Dans les deux cas on constate **une information sur la donnée** (scope, couverture, source) **peu détaillée** et des **scénarios rarement expliqués**.

Par contre le choix des **critères de comparaison** (scénarios de réchauffement inférieur à 2°C, horizons à court et moyen terme, indicateurs) ainsi que le **périmètre d'application** sont plus **souvent précisés**.

	Prospectif	Statique
Estime l'alignement	57%	29%
Explique les dimensions analysées	88%	100%
Précise les indicateurs utilisés	94%	100%
Précise scope	25%	25%
Mentionne un scénarios <=2°C	69%	88%
Explique le scénario	31%	13%
Utilise un horizon <=2030	56%	50%
Précise le périmètre d'application	100%	88%
Précise couverture	56%	25%
Précise la granularité	50%	13%
Précise les données utilisées	6%	13%

PISTES D'AMÉLIORATION

- Expliquer les scénarios utilisés et les hypothèses sous-jacentes.
- Détailler les résultats à court et moyen terme (<2030).
- Préciser le scope considéré.
- Détailler le degré de couverture des analyses.


3. Évaluation des contributions

CONSTAT


- Peu d'information sur comment les entités définissent un instrument vert.
- Peu de suivi de la réalisation des objectifs de l'instrument.
- L'analyse de contribution ne détaille pas l'impact investisseur

PEU COMMUNIQUENT SUR LES INSTRUMENTS CONTRIBUANT À LA TRANSITION

Lorsqu'il s'agit de définir les investissements contribuant à la transition les institutions mentionnent les obligations vertes ainsi que les fonds thématiques.

 **21%** des entités mentionnent **avoir développé une méthodologie interne de notation des obligations vertes.**

 **14%** des entités mentionnent **suivre les Climate Bonds Principles** définis par l'International Capital Market Association.

 **18%** des entités **apportent des éléments sur la sélection ou la composition de leurs fonds thématiques.** Les critères d'appréciation observés sont la pertinence des activités avec le thème du fonds et la performance extra-financière ou environnementale des entreprises.

 **11%** des entités mentionnent **un suivi des obligations vertes après leur émission.**

UNE ANALYSE PROSPECTIVE S'APPUYANT SUR DES SCÉNARIOS COMPATIBLES AVEC L'ACCORD DE PARIS


 **43%** des entités effectuent **au moins une analyse de transition prospective.** Parmi elles :

 **58%** précisent les **impacts financiers potentiels** engendrés par les différents scénarios.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES RELEVÉES CHEZ LES PARTICIPANTS

- Description de la méthode de sélection des obligations vertes et de la composition des fonds thématiques.
- Précision de la répartition sectorielle des investissements (en % ou M€) dans des fonds transition énergétique et écologique / Obligations vertes.
- Ventilation par type d'émetteur/ Classes d'actifs précisée (entreprises/souverain / collectivités)

L'IMPACT INVESTISSEUR ABSENT DES ANALYSES DE CONTRIBUTION

 **50%** des entités publient au moins une analyse de contribution.

L'impact investisseur (rôle du financement ou des actions dans le changement des émetteurs) n'est pas abordé. Quand il s'agit d'évaluer leur contribution les entités communiquent plutôt sur l'analyse d'impact des émetteurs qui quantifie l'impact de leurs actions (sans faire le lien entre l'investissement et l'action de l'émetteur). Elles communiquent également sur l'analyse d'exposition du portefeuille à des activités ou des secteurs contribuant, soutenant, ou en faveur d'une transition vers une économie bas carbone.

	Impact investisseur	Impact émetteur	Exposition	
% rapportés aux entités évaluant la contribution	Estime la contribution	0%	32%	36%
	Explique les dimensions analysées	NC	100%	100%
	Précise les indicateurs utilisés	NC	100%	100%
	Précise le périmètre d'application	NC	100%	100%
	Précise couverture	NC	NC	40%

PISTES D'AMÉLIORATION

- Préciser le poids des encours (en%) dans les instruments contribuant à la transition
- Détailler les méthodes d'évaluation de contribution de ces instruments
- Identifier les liens de causes à effets entre les investissements et les actions des émetteurs

Décembre 2021

Cette étude a été produite par l'ADEME dans le cadre du Climate Transparency Hub qui s'inscrit plus globalement dans le cadre du projet LIFE Finance ClimAct. Les autres membres du consortium Finance ClimAct ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

Avec la contribution du programme LIFE de la Commission Européenne. La Commission européenne n'est pas responsable de l'utilisation du contenu qui en est fait.

Auteur : Kim Nguyen-Huu

Le rapport complet à consulter ici :

<https://climate-transparency-hub.ademe.fr/ressource/rapport-annuel-cth-2020/>

Référence Projet LIFE Finance ClimAct : LIFE 18/IPC/FR/000010 (Action C4.1. Climate Transparency Hub)